

Le front des militants engagés dans la lutte contre les sectes se désunit à vue d'œil. Jusqu'alors, les instances officielles et les associations loi 1901 oeuvraient de conserve en faveur de leur noble cause. Mais voilà que ces cercles antisectes traversent une crise grave. Démissions, putschs, luttes intestines et bisbilles finissent même par inquiéter le cabinet de Lionel Jospin. Car le linge sale, lavé en famille dans le petit monde des pourfendeurs de gourous, déteint peu à peu sur la vénérable Mission interministérielle de lutte contre les sectes (Mils), un « service du Premier ministre » installé à deux pas de l'hôtel Matignon.

Jusqu'à-là, le secret a été bien gardé sur ces coulisses décidément bien peu feutrées, où tous les coups semblent désormais permis pour régler les comptes entre frères ennemis d'un même combat. C'est début 2001 que les premiers ferments d'agitation ont troublé la quiétude du Centre contre les manipulations mentales (CCMM), une association phare de la lutte anti-sectes, en théorie indépendante de tout pouvoir.

Son président, Jean-Pierre Bousquet, rechignait à se cantonner au rôle passif d'un chef élu pour la galerie. Et pourtant, il ne disposait même pas des clés de l'association ! « *Pour des raisons de sécurité, il ne faut pas multiplier les doubles* », explique aujourd'hui la directrice administrative du CCMM, Patricia Vivien, qui n'est autre que l'épouse d'Alain Vivien, le président de la très officielle Mils. Des membres du CCMM sont désormais persuadés que Patricia, salariée de l'association, et Alain Vivien, incarnation officielle de la politique publique contre la mouvance sectaire, voulaient confiner Bousquet dans un rôle de président fantoche.

Presque une histoire d'amour

Ancien député socialiste de Seine-et-Marne, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères sous le ministère de Roland Dumas, Alain Vivien est l'auteur d'un premier rapport parlementaire retentissant sur les sectes, remis au Premier ministre Pierre Mauroy en 1983. Fort de cette légitimité de précurseur, il préside la Mils depuis que le gouvernement Jospin a porté en grande pompe cette institution sur les fonts baptismaux, en 1998.

Pour Alain Vivien, le CCMM est une affaire de famille, presque une histoire d'amour. Ancien professeur d'histoire, il a présidé aux destinées du CCMM deux ans, en 1997 et 1998. D'un cénacle en déshérence parfois dupé, voire piégé par des sectes, l'ancien ministre a fait une structure dont les archives sont utiles aux chercheurs et journalistes. Président de la Mils, Vivien est toujours administrateur du CCMM, tandis que son épouse, directrice administrative, s'y comporte en gouvernante.

Leurs liens maritaux influent-ils sur leurs travaux respectifs ? Alain Vivien a pris fait et cause pour sa femme, qui se plaignait d'une attitude jugée dure du président Bousquet. Avec elle, trois salariées ont pris le président du CCMM en grippe. L'infortuné a été destitué, en mai, par un bureau qui n'en avait pas la compétence juridique, le tout en présence d'Alain Vivien. Jean-Pierre Bousquet a cependant résisté en portant le litige devant la justice. Le 6 juin 2001, à la surprise générale, le vice-président du tribunal de grande instance de Paris, François Dior, plaçait le CCMM sous administration judiciaire jusqu'au 6 octobre, le temps d'élire un président de rechange.

Les Vivien ont-ils cédé à la confusion des rôles ? L'intimité du couple facilite, en tout cas, la bonne intelligence entre le CCMM et la MILS. Un rapport d'étape confidentiel de l'Education nationale - confié à deux ministres et au président de la Mils - a curieusement été diffusé par le CCMM. Autre exemple de synergie, sinon de collusion : un voyage à Pékin en 2000 pour un symposium sur le phénomène sectaire, où madame a séjourné pour le compte du CCMM, et monsieur comme président de la Mils.

Le chef de cabinet de Lionel Jospin, Henry Pradeaux, aurait demandé en juin à Alain Vivien de mettre

fin à une situation qui confine au conflit d'intérêts. En vain. Au début de l'année, l'épouse de Vivien s'était elle-même chargée de négocier à Matignon, dans le bureau du chef de cabinet de Jospin, une subvention de 4,5 millions de francs pour l'achat d'un nouveau siège de l'association antisectes. La somme lui a été allouée en février 2001, sur la ligne budgétaire de la défense des droits de l'homme, du ressort du Premier ministre. « *En bonne logique, Alain Vivien a été consulté* », note un proche du dossier. Or Vivien est président de la Mils, mais aussi de la commission DOM-TOM de la Ligue des droits de l'homme depuis 1996. Actuellement en voyage à Tokyo, Vivien n'a pu être joint. Le cabinet de Matignon, contacté, n'a pas donné suite.

La cible des critiques

Cofondatrice du CCMM avec l'écrivain Roger Ikor - prix Goncourt 1955 pour « Les eaux mêlées » -, Marie Genève, présidente d'honneur du centre, confie son irritation que le nom de Roger Ikor soit attaché à ce qu'elle décrit comme une dérive. A l'instar de plusieurs administrateurs, elle a l'intention de démissionner dans les prochains jours. « *Jusqu'à présent, nous n'avons pas dénoncé l'opacité de la gestion financière, pour éviter que les sectes profitent de l'aubaine pour lancer une contre-offensive, confie l'un de ces démissionnaires annoncés, Max Boudierlique. Mais un seuil a été franchi.* »

Bien protégé des sectes, puisqu'il bénéficie en permanence d'un garde du corps et parfois d'une voiture blindée, Alain Vivien est surtout, depuis quelque temps, la cible des critiques. Les dernières - voilées et prudentes - émanent de Janine Tavernier, militante de la première heure de la cause antisectes, depuis qu'en 1982 elle avait découvert que son mari, ancien officier de marine, s'était laissé séduire par un gourou. Présidente de l'Union nationale des associations de défense de la famille et de l'individu (Unadfi) depuis 1993, Janine Tavernier a ferrailé comme personne contre ces groupuscules qui abusent, endoctrinent, manipulent, corrompent les esprits. Lassée des oppositions internes, cette figure médiatique a démissionné le 21 septembre : « *Alain Vivien a tendance à vouloir tout régenter. Toute l'action devrait passer par lui.* »

Entre les deux hérauts de la lutte antisectes - le politique Alain Vivien et la passionaria Janine Tavernier -, le conflit dépasse les rivalités de personnes. La polémique s'est cristallisée sur les écoles Steiner, dont la pédagogie se fonde sur les préceptes d'un penseur contesté, Rudolf Steiner, qui préconise de ne pas infliger de contraintes aux élèves. Janine Tavernier, dont les enfants ont suivi les cours de ces établissements, note qu'aucune « victime » de comportement sectaire n'est signalée à ce jour. En réponse, Vivien consacre une partie de son rapport annuel 2000 sur les sectes à l'anthroposophie, fondée par le même Steiner, dont il critique les écoles.

Encore une démission...

Toutefois, un courrier du ministre de l'Education, Jack Lang, au président de la Fédération des écoles Steiner, le 24 juillet 2001, indique que « *les contrôles diligentés par Monsieur l'inspecteur général Daniel Groscolas n'ont pas révélé de pratiques à caractère sectaire* ». La missive aurait pu clore la polémique. Il n'en est rien.

La Mils n'a pas attendu ces épisodes récents pour vivre des moments de tension. Dès ses débuts, le conseil d'orientation de la Mission a été le lieu de débats plus que vifs qui opposaient Alain Vivien au psychiatre Jean-Marie Abgrall, expert dans l'affaire du Temple solaire, et à l'inspecteur général de l'Education nationale, Daniel Groscolas. Selon ce dernier, chef de la cellule pour la prévention du phénomène sectaire au ministère de l'Education, « *la constitution n'autorise pas à sanctionner des enseignants qui n'ont commis aucune faute au seul motif qu'ils sont liés à des sectes ; or la Mils souhaiterait une sanction systématique* » .

En février dernier, Groscolas et Abgrall n'ont pas été reconduits dans la nouvelle composition du conseil d'orientation de la Mils. En juillet, coup de théâtre : c'était au tour du secrétaire général de la mission, le magistrat Denis Barthélemy, d'envoyer sa lettre de démission. Ces derniers jours, cet ancien du cabinet de Martine Aubry aux Affaires sociales a quitté ses bureaux sans demander son reste. En désaccord avec Vivien, il a réintégré la cour d'appel de Versailles.

CHRISTOPHE DELOIRE
